La cigarette électronique: utile ou

risquée?

Rédaction : Dr Imane Hafid - Cellule Tabac - SSMG - Juin 2025



Qu'est-ce que c'est?

La cigarette électronique (ou e-cigarette, vapoteuse) est un dispositif sans combustion qui chauffe un liquide (e-liquide) pour produire une vapeur inhalée.

Elle se compose d':

- une batterie,
- une résistance (atomiseur),
- un réservoir avec e-liquide (qui contient généralement du propylène glycol, de la glycérine végétale, des arômes, parfois de l'alcool et souvent de la nicotine (substance qui crée la dépendance).
- un embout buccal.

Dispositifs existants;

- Mods / Box Mods: gros dispositifs rechargeables, produisant beaucoup de vapeur.
- Pods: petits appareils avec capsules (souvent aux sels de nicotine, plus addictifs).
- Cigalikes: ressemblent à des cigarettes classiques.
- Puffs: jetables, très attractives (colorées, sucrées), interdites en Belgique mais encore présentes.

Les risques pour la santé

- Moins nocive que la cigarette classique : pas de combustion → pas de goudrons, moins de monoxyde de carbone.
- Mais pas sans danger:
 - o Substances toxiques (acroléine, formaldéhyde, métaux lourds, additifs).
 - Risques respiratoires : toux, irritation, asthme, cas graves comme l'EVALI.
 - Risques cardiovasculaires augmentation de la tension et du rythme cardiaque, risque d'infarctus.
 - Risques de dépendance élevés : nicotine (addiction physique), mais dépendances psychologique, comportementale et sociale.
 - Risques pour les non-fumeurs, surtout les jeunes → la e-cigarette peut être une porte d'entrée vers le tabac.

Les effets à long terme restent mal connus, mais des signaux préoccupants existent (cancers, maladies cardiovasculaires).

La cigarette électronique dans le sevrage tabagique

- Devrait idéalement être accompagnée d'un suivi par un.e professionnel.le de
- Nécessite :
 - o un dosage adapté de nicotine,
 - une diminution progressive,
 - objectif d'arrêt complet (tabac et vapotage).
- ⇒ Elle n'est jamais sans **risque**, et son usage doit rester temporaire et encadré.

! Environnement : les e-cigarettes (surtout jetables) génèrent beaucoup de déchets (plastique, batteries, produits chimiques).

Conseils pratiques:

- Éviter le vapotage et le tabac en même temps (plus dangereux).
- Choisir un dispositif adapté (non jetable, e-liquide avec arômes simples).
- Bien remplir le réservoir et éviter la surchauffe (qui libère plus de toxiques).
- Stocker les liquides hors de portée des enfants et animaux (nicotine = très toxique).
- Vapotage déconseillé pendant la grossesse.





E.R.: Aurore Girard + SSMG asbl rue de Suisse 8 – 1060 Bruxelles – © Tous Droits réservés 0410.639.602



Ce que dit la loi belge :

- Interdiction de vente aux moins de 18 ans.
- Interdiction de publicité, vitrine, vente en ligne.
- Limite de nicotine : 20 mg/ml (flacons max 10 ml).
- Interdiction des puffs jetables et des paquets attractifs (lumières, goûts sucrés mis en avant).
- Interdiction d'usage dans les lieux publics fermés et



Sources:

- Aide aux fumeurs. Les impacts de la cigarette électronique et du vapotage sur la
- <u>Citadoc Hôpital de la Citadelle. Les produits de nouvelle génération : aide au</u> sevrage?
- Brochure disponible sur le site du FARES ASBL.





